

## MUNICIPALITE

### COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL

Renens, le 5 mai 2006/mdmr

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le 4 octobre 2001, Mme Danièle Pittet, conseillère communale, déposait une motion intitulée « Motion pour une réflexion autour des formes d'interventions préventives en réponse à l'insécurité urbaine ». Dans cette motion, elle demandait la création d'un poste d' "animateur-médiateur-éducateur de rue".

Dans sa réponse partielle à la motion de Mme la Conseillère communale Danielle Pittet, fournie en date du 30 octobre 2002, la Municipalité avait repris à son compte les analyses et conclusions de la Commission de travail qu'elle avait mise sur pied, conclusions qui relevaient la nécessité pour notre Commune de développer une politique de prévention dans le domaine de la jeunesse.

La Municipalité tient aujourd'hui à vous informer de l'avancement de l'étude de ce dossier.

Nous avons décidé de mettre en place une véritable politique de la jeunesse s'adressant à l'ensemble de la population concernée. C'est dans ce cadre que nous avons décidé d'inscrire la réponse définitive que nous donnerons prochainement à la motion « Pittet ». Cette décision nous a pris un peu de temps et c'est une des raisons qui occasionne le retard apporté à vous répondre.

De manière à mettre en place la politique décidée, nous souhaitons engager un coordinateur-jeunesse qui sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

Pour donner toute sa valeur à la politique de la jeunesse que nous souhaitons mettre en place, le préavis qui sera déposé en septembre prochain permettra au Conseil d'être informé d'une manière complète. Le Conseil aura ainsi l'occasion de se prononcer sur les propositions qui lui seront faites et d'autoriser les dépenses indispensables.

Le développement du projet avait été suspendu en 2003 en raison de la situation financière de la Commune et dans l'attente d'une réponse de la Confédération et du Canton sur leur éventuelle participation financière.

En septembre 2005, la Commission fédérale des étrangers a fait part de son engagement à soutenir financièrement la mise en place du projet. Un montant de Fr. 120'000.-- réparti sur 2 ans a été confirmé, sous condition que le projet démarre avant avril 2006 puisqu'il entre dans un programme spécifique devant se terminer en décembre 2007. En décidant de déposer un préavis, la Municipalité a pris l'option de ne pas mettre en place un projet dans la précipitation, sans l'accord du Conseil. De ce fait, il ne sera, malheureusement, pas possible de toucher l'entier de la subvention prévue.

Concernant le Canton, le Conseil d'Etat, par le biais de la Commission cantonale de prévention, a finalement décidé d'allouer à notre projet un montant de Fr. 60'000.--. Cet accord a été confirmé, par un courrier de M. Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale.

En résumé, nous avons la volonté de mettre en place une véritable politique de la jeunesse et nous sommes aujourd'hui en possession de tous les éléments nécessaires pour déposer un préavis détaillé, en septembre prochain, qui répondra, nous l'espérons, largement aux attentes et qui devrait donner à la Municipalité les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif fixé.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. DEPOISIER (L.S.) J.-D. LEYVRAZ